



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées,

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Nominique, lors de la séance ordinaire qui se tiendra à 19 h 30 le 14 novembre 2022, à la salle J.-Adolphe-Ardouin, située au 2114, chemin du Tour-du-Lac à Nominique, statuera sur des demandes de dérogation mineure concernant les propriétés suivantes à Nominique :

- **Dérogation mineure no. 2022-482** : 1282 chemin des Hêtres (*mat.2347-11-1414*)

La présente demande vise à déroger à l'annexe A de la grille des usages et normes du règlement de zonage 2012-362 pour déroger à l'article 14.5 du même règlement au chapitre des droits acquis. Plus précisément, de rendre réputé conforme la diminution de la marge latérale gauche de 1,2 m pour la construction de l'agrandissement projeté au bâtiment principal.

-
- **Dérogation mineure no. 2022-477** : 110 rue des Sittelles (*Mat.1938-13-5641*)

La présente demande vise à déroger au règlement de lotissement 2012-360. Plus précisément, d'autoriser le morcellement d'un lot, dont la superficie est dérogatoire, dans le but de céder une partie du terrain aux propriétés avoisinantes pour créer des entrées charretières.

Donné à Nominique, ce 18 octobre 2022

Catherine Clermont
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Catherine Clermont**, directrice générale adjointe de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 18 octobre 2022 entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux (18 octobre 2022).
